

CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juin 2017 à 19 h 00

PRESENTS (12) : MM. JOURDAN, GROUSSARD, DELOMIER, SEVIN, Mme BERGERON, Mme FARGES, Mme ARIAS, M. TEYSSONNEAU, Mme CHENIER, M DUPUIS, Mme ASTINGO, M CARREAU

ABSENT excusé : Mme RUIZ, Mme RIOU, M. ZORRILLA

POUVOIR : Mme RUIZ à Mme FARGES, M. ZORRILLA à Mme ARIAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Dans les informations**
Licenciement pour inaptitude de Mme BEDIS
- **Dans les questions diverses :**
Invitation Colorihalle

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Après lecture du compte rendu du 1^{er} juin 2017, le Conseil Municipal accepte celui-ci à l'unanimité.

Délibérations à prendre

1. Décision Modificative dans le budget assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie lui a demandé de faire une décision modificative sur le budget assainissement pour pouvoir effectuer le paiement d'un mandat pour la fourniture d'une pompe de relevage.

Il faut mandater cette facture et son RIB au compte 6742 « Subvention exceptionnelle d'équipement » au lieu du compte 623 soit :

Compte 623 : - 1 900

Compte 6742 : + 1 900

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision modificative

2. Travaux routes 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour les travaux 2017 d'entretien sur les routes, il a été envoyé le descriptif des travaux à quatre entreprises : ATLANTIC ROUTES, BOUCHER TP, CMR EXEDRA, SCREG en leur demandant de renvoyer une proposition pour faire ces travaux.

Seulement, deux entreprises ont répondu BOUCHER TP et SCREG :

- BOUCHER TP 85 539.36 € TTC
- SCREG 84 984.70 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir l'entreprise SCREG.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de l'entreprise SCREG pour faire les travaux 2017 pour les routes de CARS.

3. Attribution du FDAEC

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière d'un montant de 12 805 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De réaliser en 2017 les travaux sur les routes conformément au projet expliqué précédemment
- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 12 805 € au titre de la Voirie.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement à hauteur de 72 179.70 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire

4. Demande de subvention exceptionnelle de CELTI TEUILLAC

Monsieur le Maire présente un mail du foyer rural de TEUILLAC adressé à l'ensemble des communes de la Haute Gironde aux termes duquel il est expliqué que cette manifestation, qui est un festival gratuit, a un budget en déficit en raison de :

- la baisse des subventions privées accordées par les viticulteurs qui ne pourront pas suivre avec le gel important subi fin avril et début mai 2017
- du surcout financier lié aux obligations de sécurisation du site

Monsieur le Maire explique que cette manifestation de grande qualité a un retentissement qui va bien au-delà des limites de la Haute Gironde et qui rejaillissent positivement sur l'image de l'ensemble de nos territoires. Monsieur le Maire propose, dans un esprit de solidarité pour l'ensemble de nos territoires, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros pour l'association du foyer rural de TEUILLAC.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette attribution de subvention exceptionnelle à l'association du foyer rural de TEUILLAC.

5. Travaux de réfection du puits au lieu-dit « Les Ricards »

Monsieur le Maire rappelle que, pour les travaux de la Fontaine de Peyreau, les Bâtiments de France avait refusé l'octroi de la souscription qui avait été levé auprès de généreux donateurs carsiens en donnant comme raison que les travaux n'étaient pas du tout conformes à ce qu'ils avaient validé.

La commune de CARS ayant la possibilité de bénéficier de cette souscription en représentant un projet de rénovation, il avait été décidé par le Conseil Municipal du 26 mai 2016 de rénover le puits au lieu-dit « Les Ricards ».

Après un projet qui avait avorté, Monsieur le Maire présente un projet plus structuré avec une présentation du projet, des photos et des devis :

Maçonnerie : Entreprise JM BROSSARD 4 186.85 € TTC

Peinture potence : Entreprise RABOUTET Eric ... 372 € TTC

Scellement en inox pour les pieds de la potence : Entreprise BERGON ... 117,60 € TTC

Soit un total de 4 676.45 € TTC.

La souscription étant de l'ordre d'un peu plus de 800 €, le solde à charge de la commune s'élèverait environ à 3800 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce projet et de l'autoriser à signer tous les devis après avoir reçu l'approbation de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et donne toutes autorisations à Monsieur le Maire à l'effet de constituer tout le dossier et signer toutes pièces et devis s'y rapportant.

Informations avec décision à prendre

1. Devis lave-vaisselle pour la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut investir dans un nouveau lave-vaisselle pour la cantine.

Deux devis ont été demandés :

TECHNI-CUISINE : 3 757 € HT

THIRODE : 3 735 € HT

Sur le devis de TECHNI-CUISINE, il propose aussi un lave-vaisselle avec condenseur récupérateur qui évite les problèmes de vapeur d'eau quand on ouvre la machine. Après discussion avec notre cuisinière, Lise, il s'avère que le condenseur est absolument nécessaire ou une hotte qui aspire cette vapeur d'eau.

Sur le matériel de base, Monsieur le Maire propose de choisir TECNI-CUISINE car cette entreprise fait aussi la maintenance de tous nos appareils de cuisine et la maintenance de ce nouveau matériel serait assurée par le même intervenant.

Monsieur le Maire propose, aussi, au Conseil Municipal d'investir dans le condenseur avec récupérateur qui ne nécessite aucune sortie extérieure contrairement à une hotte et qui amène le devis global après remise à un montant de 5 529 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal donne toutes autorisations à monsieur le Maire pour acheter le lave-vaisselle à capot avec condenseur et récupérateur pour un montant de 5 529 € HT.

Informations

1. Licenciement pour inaptitude de Mme BEDIS

Monsieur le Maire fait un rapide rappel de la situation de Mme BEDIS qui est en arrêt maladie depuis plusieurs années et qui est passée en inaptitude médicale sans possibilité de reclassement au sein de la collectivité. Son licenciement est alors inéluctable et la procédure est lancée.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le coût financier de ce licenciement sera au moins à hauteur de 6 000 €, montant estimé qui sera confirmé par le Centre de Gestion.

Questions diverses

Invitation COLORÏHALLE : Cette invitation de l'association AP2B est pour le 2 juillet à 12h. Monsieur le Maire étant absent, ce sera Monsieur Gérard GROUSSARD qui représentera la commune à cette invitation.

Etienne DELOMIER : doit faire un article pour notre petit journal sur sa participation au raid humanitaire EUROP'RAID qui part le samedi 29 juillet

Emilie CHENIER : présente le premier tirage de l'étiquette qui sera collée sur les bouteilles offertes aux nouveaux arrivants de CARS.

Philippe TEYSSONNEAU : fait le point sur l'animation de « TOUS A VELO », opération organisée par les quatre communes de Berson, Saint Paul, Saint Martin Lacausade et Cars. Ayant été déçu de l'attitude de certaines personnes à son égard alors qu'il représentait la commune de CARS, il prévient le Conseil Municipal qu'il ne s'occupera plus de l'organisation de cette manifestation.

Lucienne ASTINGO : demande des précisions sur les disponibilités des locaux de la maison paramédicale et sur la spécialité de la personne qui dispense de la médecine chinoise car elle a une demande pour cette même spécialité. Le Maire déclare que nous nous sommes engagés avec une personne et que nous ne pouvons pas accueillir une autre personne faisant la même activité.

Stéphane DUPUIS : rappelle que la signalisation au sol et les panneaux au carrefour de Bracaille ne sont toujours pas en place. Monsieur le Maire lui donne les coordonnées de Monsieur Didier CHAILLON du CRD pour résoudre ces problèmes, avec lui.

Nicolas CARREAU : rappelle que les départementales ont besoin d'être fauchées.

Dominique ARIAS : rappelle la demande de M. GARRAUD pour l'entretien d'un terrain privé appartenant au terrain de la maison de sa mère.

Réunion levée à 20 heures 45

